



Crédit photo Alain Doire BFC Tourisme

LE LODOIS

COMPTE RENDU DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12/02/2024

Infos Diverses



SÉANCE DU 12 FÉVRIER 2024

Étaient présents :

LIEVREMONT Jean-Michel, PICHETTI Christian, RENAUD Michel, MABILLE Yolande, RONDOT Robert

Étaient absents excusés :

DAVIOT Pierre, GARNIER RENAUD Audrey, CALVI Olivier, POULENARD Patrick

Étaient absents :

GUYOT Maxime

Procuration :

GARNIER RENAUD Audrey donne procuration à RENAUD Michel

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil.

Monsieur RONDOT Pierre ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Nombre de membres	
• En exercice	10
• Présents	5
• Votants	6
• Ayant donné procuration	1
• Absents excusés	4
• Absents	1
• Exclus	0

N° 1: Renouvellement adhésion au groupement de commandes permanent pour l'achat d'énergies sur le périmètre de la région Bourgogne Franche-Comté

Vu le Code de la commande publique et notamment ses article L 2113-6 et L 2123-7,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de l'Energie et notamment ses articles L. 331-1, L.441-1 et L.441.5,

Vu la convention constitutive du groupement de commandes pour l'achat d'énergies et des services associés sur le périmètre de la Région Bourgogne Franche-Comté validé par délibération du Conseil Syndicale n° 081.CS.2023 du 26/06/2023 du coordonnateur, le Syndicat Intercommunal d'Energie, d'Equipement et d'Environnement de la Nièvre (SIEEEN), ci-jointe en annexe,

Considérant que COMMUNE DE LODS est actuellement membre d'un groupement de commandes pour l'achat d'énergies par délibération N° 3 : SYDED : Adhésion au groupement de commandes pour l'achat d'énergies sur le périmètre de la Région Franche-Comté du 14 décembre 2018.

Considérant que le groupement de commandes dont COMMUNE DE LODS est actuellement membre est constitué jusqu'à la date d'expiration des accords-cadres et marchés qui en sont issus, à savoir le 31/12/2027 pour le gaz naturel et le 31/12/2025 pour l'électricité.

Considérant qu'il est dans l'intérêt de COMMUNE DE LODS d'adhérer au groupement de commandes dont la convention constitutive est annexée afin d'assurer la continuité de fourniture d'énergies à compter de janvier 2028 pour le gaz naturel et janvier 2026 pour l'électricité.

APRES EN AVOIR DELIBERE LE 12 février 2024

DECIDE :

- **D'accepter les termes de la convention constitutive du groupement de commandes pour l'achat d'énergies et des services associés, annexée à la présente délibération,**

- **D'autoriser l'adhésion de COMMUNE DE LODS en tant que membre au groupement de commandes ayant pour objet l'achat groupé d'énergies et des services associés,**
- **D'autoriser le Maire à signer la convention constitutive du groupement,**
- **D'autoriser le représentant du coordonnateur à signer les marchés, contrats et conventions issus du groupement de commandes pour le compte de COMMUNE DE LODS et ce sans distinction de procédures ou de montants lorsque les dépenses sont inscrites au budget,**
- **D'autoriser le Coordonnateur à exécuter la stratégie d'achat d'énergies du groupement,**
- **D'autoriser le Maire à engager les dépenses nécessaires inscrites au budget nécessaire à**
- **La réalisation de la convention constitutive selon les modalités prévues par cette dernière,**
- **D'intégrer au groupement de commandes la liste des points de livraison annexée à la présente délibération,**
De donner mandat au Coordonnateur et au Gestionnaire du Doubs pour collecter les données techniques, contractuelles, de consommation et de facturation relatives aux sites annexés à la

Liste des Points De Livraison (PDL) de COMMUNE DE LODS à intégrer au groupement de commandes du Syndicat Intercommunal d'Energie, d'Équipement et d'Environnement de la Nièvre pour l'achat d'énergies sur le périmètre de la région Bourgogne Franche-Comté.

	Nom du site	Adresse du site	Numéro PDL	Date d'entrée
Electricité	CAMPING CARAVANING	.	30000650750699	1/1/2026
Electricité	ECLAIRAGE EGLISE	99 RUE DE L EGLISE	06552966708675	1/1/2026
Electricité	EP BIEF POUTOT	10 BIEF POUTOT	06552677185547	1/1/2026
Electricité	EP COTE D'ATHOSE	99 RUE DU BOUT D EN HAUT	06553979733266	1/1/2026
Electricité	EP COTE VUILLAFANS	LE ROTE	06554558604408	1/1/2026

Electricité	EP GRAND BIEF	99 ROUTE DE BESANCON	06555137475611	1/1/2026
Electricité	EP LE CHATEAU	99 RUE DU CHATEAU	06555426911244	1/1/2026
Electricité	EP LES SUCHAUX	HAMEAU DES SUCHAUX	06555282193488	1/1/2026
Electricité	EP LOTISSEMENT	LOT DE LA RAPPE	06553835015431	1/1/2026
Electricité	EP POSTE VILLAGE DEPART 2	RUE DU CDT VUILLEMIN	06552677273083	1/1/2026
Electricité	ATELIER DISTILLERIE	31 RUE DE REINE	06552821990829	1/1/2026
Electricité	BP FETE D'ETE	PLACE DES FORGES	06544428280452	1/1/2026
Electricité	CAMPING MUNICIPAL	33 ROUTE DE BESANCON	06554703322288	1/1/2026
Electricité	HANGAR COMMUNAL	33 ROUTE DE BESANCON	06554992757838	1/1/2026
Electricité	MAIRIE ECOLE	5 RUE AMBROISE ROY	06553400862085	1/1/2026
Electricité	MUSEE DE LA VIGNE	4 SUR LA PLACE	06553111426470	1/1/2026
Electricité	POSTE DE REFOULEMENT	SUR LA PLACE	06553256144215	1/1/2026
Electricité	POSTE DE REFOULEMENT BOUT PONT	ROUTE NATIONALE	06555571629094	1/1/2026
Electricité	POSTE DE	ROUTE	06554848040022	1/1/2026

	REFOULEMENT LA BRANE	NATIONALE		
Electricité	SALLE POLYVALENTE	RUE AMBROISE ROY	06553545579899	1/1/2026
Electricité	STATION EPURATION	CHEMIN DES FORGES	06554124451061	1/1/2026
Gaz naturel	.			

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

Autorise le Maire à signer tout document afférent

RESULTAT DU VOTE		
POUR	CONTRE	ABSTENTION
6	0	0

N° 2 : EPCI : Avis sur le projet de schéma de mutualisation des services

La loi n°2010-1563 du 16 décembre 2010 portant réforme des collectivités a, notamment, introduit l'obligation pour les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) de rédiger un rapport relatif aux mutualisations entre les services de l'EPCI et les services des communes membres.

Ce projet de schéma est à mettre en œuvre pendant la durée du mandat. Il doit être transmis au conseil municipal de chaque commune qui doit émettre un avis dans les trois mois. Le schéma devra ensuite être approuvé par le conseil communautaire.

Chaque année, au cours du mandat, au moment du débat d'orientation budgétaire ou lors du vote du budget, l'avancement du schéma de mutualisation fera l'objet d'une communication au conseil communautaire. La loi, dont les dispositions sont reprises à l'article L5211-39-1 du code général des collectivités territoriales, prévoit que ce rapport doit être établi dans l'année qui suit chaque renouvellement général des conseils municipaux.

Le projet de schéma de mutualisation a été présenté au conseil communautaire du 11 décembre 2023.

Il est proposé au conseil municipal d'émettre un avis.

VU l'article L5211-39-1 du code général des collectivités territoriales relatif au schéma de mutualisation des services,

VU l'article 74 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la république relative au délai d'approbation du rapport relatif aux mutualisations et du projet de schéma,

CONSIDERANT le projet de mandat de la CCLL adopté le 07/07/2022 prévoyant la réalisation d'un schéma de mutualisation des services,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Autorise le Maire à signer tout document afférent

RESULTAT DU VOTE		
POUR	CONTRE	ABSTENTION
6	0	0

N° 3 : Abandon perpétuel à la commune de LODS de la parcelle cadastrée section A n°420, située lieu-dit PLAMONT

Monsieur le Maire informe l'assemblée délibérante que par courrier en date du 16/08/2023, Mesdames et Messieurs :

- OEUVRARD Danielle Bernadette Agnès, veuve PELLISSARD, née à BESANÇON le 12/03/1945.
- OEUVRARD Christine Yvonne épouse BOBILLIER, née à BESANÇON le 24/03/1963.
- OEUVRARD Laurence Marie, célibataire, née à BESANÇON le 07/11/1967.
- OEUVRARD Gérard Marie, époux DELARFORTERIE, né à BESANÇON le 13/02/1947.
- OEUVRARD Claude Marie Gabriel, époux CHAMPEY, né le 11/11/1950.
- OEUVRARD Éric Raymond Théophile, célibataire, né à BESANÇON le 31/12/1954.
- OEUVRARD Maryse Monique Bernadette, épouse CONCHE, née à BESANÇON le 26/11/1957.

Déclarent faire abandon perpétuel à la commune de LODS de la parcelle cadastrée :

- A n°420 d'une contenance de 8a et de 85ca, situé au lieu-dit PLAMONT.

Monsieur le Maire précise que ce don n'est ni grevé ni de conditions ni de charge.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

Autorise le Maire à signer tout document afférent

RESULTAT DU VOTE		
POUR	CONTRE	ABSTENTION
6	0	0

SECRETARIAT DE MAIRIE

AGENCE POSTALE COMMUNALE



HORAIRES D'OUVERTURE

LUNDI	De 9h00 à 12h00
MARDI	
JEUDI	De 14h00 à 18h00



CONTACT

03 81 60 90 11

mairie.lods@orange.fr

www.lods.fr